



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N° 2024.34

PROCEDURE ADAPTEE « Régie publicitaire » ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
- Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1 1°,
- Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,
- Vu** la délibération du Conseil municipal n°2024.03.04, en date du 8 octobre 2024, portant approbation de la grille des tarifs d'insertion publicitaire pour le journal « Cellois Infos » et le guide pratique,
- Considérant** la nécessité pour la collectivité d'externaliser la régie publicitaire desdits supports en confiant à un prestataire la commercialisation des espaces publicitaires auprès des annonceurs,
- Considérant** la mise en concurrence réalisée,
- Considérant** l'analyse du marché à procédure adaptée n° 2024MAPA09,
- Considérant** qu'après analyse, l'offre présentée par la société CMP est économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif au marché de Régie Publicitaire avec la société CMP, sise 7 quai Gabriel Péri - CS 9001 - 94340 Joinville-le-Pont, représentée par Monsieur Alexis BIRMAN en sa qualité de Président.

Article 2 :

De préciser que la société CMP appliquera un taux de 55% sur le montant des recettes brutes ainsi générées et reversera cette redevance à la ville de La Celle Saint-Cloud.

Article 3 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de la Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 29 novembre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241129-2024-34-AR
Date de réception préfecture : 06/12/2024